



Faux témoignage d'un conciliateur de justice

Par Weiss

Bonjour,

J'ai été en contact avec un conciliateur de justice à propos d'un conflit de voisinage.

Ce conciliateur a écrit au voisin par mail l'année dernière que je lui réclamais un faux témoignage, ce qui est évidemment faux,

Puis le mois dernier, il a transmis à mon voisin une attestation sur l'honneur (dont je possède une copie) prétendant que je n'avais jamais répondu à ses multiples convocations et tentatives de médiation, alors que j'ai entretenu et conservé des échanges par mails et notamment l'un d'entre eux où le médiateur lui-même indique aux parties qu'il nous a bien reçu.

Les faux témoignages du conciliateur ont mis de l'huile sur le feu entre les deux parties, et ont été utilisés par la partie adverse lors d'un procès.

Le conciliateur a bafoué ses devoirs d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité... Il a établi un faux témoignage !
Quand je lui demande des explications par mail, il ne me répond pas...

Que puis-je faire pour dénoncer ses agissements graves et lamentables. Ayant les preuves matérielles prouvant les mensonges, m'est-il possible de me retourner contre ce pseudo représentant de la loi ?

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Je suis sceptique.

Que faire ? Je ne vois que deux choses : laisser tomber ou agir sur les conseils d'un avocat. Accuser un conciliateur de faux témoignage risque de vous attirer des ennuis.

Par morobar

Bonjour,

Selon vos propos, ces témoignages ont été produits en justice.

Il; paraît étonnant que le juge ait suivi sans observer vos propres arguments et contre exemples.